



Parc national
des Cévennes

Communiqué de presse

Le 19 avril 2017

Trophées 2017 du Parc national des Cévennes : protégeons la biodiversité de nos villages !

Le Parc national lance un nouvel appel à projets éco-citoyens pour accompagner les acteurs locaux dans leur engagement en faveur de la biodiversité dans les hameaux et les villages du territoire.

Ces projets seront fidèles à la démarche du programme de l'Unesco « L'homme et la biosphère » (*Man and Biosphere*) et répondront aux critères suivants : renforcement du lien homme-nature, innovation et caractère expérimental, démarche collective et service rendu à autrui, exemplarité et transférabilité, ancrage géographique et/ou culturel dans le territoire, prise en compte de critères paysagers et esthétiques. Ils devront bien sûr concerner le territoire du Parc national.

Jeune citoyen, particulier, établissement scolaire, entreprise, collectivité, association,... Toutes ces personnes physiques ou morales peuvent participer aux Trophées 2017 du Parc national des Cévennes et remporter 1 000 euros !

Le règlement de l'appel à projets, la grille d'analyse des projets et le formulaire de candidature sont téléchargeables sur www.cevennes-parcnational.fr, rubrique « Les Trophées 2017 ».

La date limite de dépôt des candidatures est le 7 juillet 2017 à 17h.

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 935 km² et d'une aire d'adhésion de près de 1 750 km², répartis sur 127 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.

Contact presse :
Catherine DUBOIS
Tél : +33 (0)4 66 49 53 48 – Mob +33 (0)6 99 76 20 20
catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais – 48400 Florac

